



## FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ

### VOLET 2 « SOUTIEN À LA COMPÉTENCE DE DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL DES MRC »

#### PRIORITÉS D'INTERVENTION 2023-2024

Les priorités d'intervention de la MRC d'Antoine-Labelle 2023-2024 dans le cadre du volet 2 du Fonds régions et ruralités sont les suivantes :

Enjeux et grands objectifs	Priorités d'intervention
<p>Un territoire dynamique, attrayant et ouvert offrant à la population de la MRC une gamme diversifiée de services et d'infrastructures répondants à leurs besoins</p> <p>1.1 Favoriser un développement démographique            1.2 Accroître le sentiment d'appartenance            1.3 Développer de façon optimale et durable les services et les infrastructures du territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Soutien au développement culturel</li> <li>➤ Identification territoriale et communication</li> <li>➤ Participation à des organisations de rayonnement régional</li> <li>➤ Soutien au développement de l'expertise en sécurité incendie</li> </ul>

<p><b>Des conditions sociales permettant à l'individu et à la collectivité de voir à leur pleine qualité de vie</b></p> <p>1.1. Permettre à l'individu de s'épanouir pleinement par un niveau de vie adéquat</p> <p>1.2. Renforcer la dynamique scolaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Soutien au déploiement du transport collectif et adapté</li> <li>➤ Renforcer la dynamique scolaire</li> <li>➤ Favoriser l'intégration et l'inclusion sociale</li> </ul>
<p><b>Une économie forte basée sur nos expertises, favorisant la bonification de nos créneaux et l'émancipation du milieu</b></p> <p>1.1. Développer les sphères économiques</p> <p>1.2. Contribuer au rayonnement de la MRC</p> <p>1.3. Encourager l'emploi, le développement d'une expertise locale et favoriser la relève professionnelle</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Améliorer la qualité de nos infrastructures</li> <li>➤ Soutien des entreprises créatrices de richesse</li> <li>➤ Accompagnement pour le démarrage d'entreprise</li> <li>➤ Bonification des créneaux : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Foresterie</li> <li>○ Développement zone agricole</li> <li>○ Récréo-tourisme</li> <li>○ Parcs régionaux et parc linéaire</li> </ul> </li> </ul>

**Un environnement riche, accessible et viable afin d'assurer le maintien tant pour son utilisation présente que future**

- 1.1. Assurer l'intégrité du territoire et de ses ressources
- 1.2. Adopter des pratiques innovatrices en matière de planification et d'aménagement du territoire

- Consolidation des activités de la Caravane de l'environnement
- Soutien aux organisations de planification et d'intervention sur le territoire
- Ressources nécessaires pour la révision du schéma d'aménagement
- Maintien de l'expertise du service de gestion intégrée des ressources naturelles